

POLITIQUE CULTURELLE

Septembre 2019



LA RÉUSSITE À ♥



« La culture, c'est de voyager
À travers le temps et les endroits
Par les mots et l'apprentissage
C'est de courir en restant assis
Ou de voler en restant sur la terre ferme. »

*Par Arielle Arnoldi-Moisan
Élève de 6^e année
École des Saints-Anges - CSMV
Concours "Définis ta culture"*

DOCUMENT OFFICIEL

Adoptée à la séance ordinaire du Conseil
des commissaires du 26 novembre 2019
Résolution no. 60-CC-2019-2020

Table des matières

MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	3
PRÉAMBULE	4
FONDEMENTS	5
ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....	6
Orientation 1 : Accroître et favoriser l'accès à la culture	6
Orientation 2 : Valoriser la culture	6
Orientation 3 : Faire connaître la culture québécoise d'hier et d'aujourd'hui pour construire celle de demain	7
DÉFINIR LA CULTURE	8
STRATÉGIES ÉDUCATIVES	8
RÔLES DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS	10
La Direction générale	10
Le Conseil des commissaires	10
Le Service des ressources éducatives	10
Le Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes	11
Le Comité culturel	12
RÔLES DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS (SUITE).....	13
La direction d'établissement	13
L'enseignant	13
L'ambassadeur culturel	13
Les autres membres du personnel	13
L'élève	13
MANDATAIRE.....	14
REMERCIEMENTS	15
CONCLUSION	16
BIBLIOGRAPHIE.....	17

MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Dans nos établissements, la culture se vit au quotidien, à travers une diversité de personnes et d'activités stimulantes et enrichissantes. L'adoption d'une politique culturelle par la Commission scolaire Marie-Victorin permet d'optimiser l'intégration de la culture dans les écoles et les centres. Elle permet surtout de valoriser et de promouvoir nos activités et de faire ainsi rayonner l'extraordinaire richesse culturelle dont nous sommes créateurs.

La Politique vise tous les élèves de la Commission scolaire Marie-Victorin ainsi que l'ensemble du personnel. Comme la définition de la culture est large, elle s'applique donc à tous les domaines d'apprentissage inscrits au Programme de formation de l'école québécoise. En bref, la politique culturelle prévoit :

-  Soutenir et valoriser l'engagement du personnel comme « passeur culturel » au regard du développement de la culture;
-  Accroître les réalisations culturelles dans les établissements;
-  Diffuser les réalisations des élèves et du personnel.¹

« La culture est la ressource nécessaire à une société pour assurer le passage d'aujourd'hui à demain. »

Arjun Appadurai, anthropologiste

¹ Tiré du site : <https://www.csmv.qc.ca/la-csmv/administratif/ressources-educatives/politique-culturelle/>

PRÉAMBULE

La Commission scolaire Marie-Victorin vit depuis quelques années déjà des changements importants que ce soit au niveau d'une clientèle de plus en plus diversifiée ou tout simplement par les adaptations suscitées par une société en évolution aux enjeux et besoins multiples. Dans un tel contexte, il est important que la Politique culturelle de la Commission scolaire Marie-Victorin tienne compte de cette réalité.

La politique culturelle est porteuse de valeurs, notamment celles de la Commission scolaire : la bienveillance, l'engagement, la collaboration et l'innovation auxquelles s'ajoutent l'inclusion et l'ouverture.

La culture se trouve au cœur de la réussite de nos élèves et elle se vit et se partage en tout temps, en tout lieu et par tous.

FONDEMENTS

La Politique culturelle du Québec, adoptée en 1992, attribue à l'école un rôle fondamental d'éducatrice culturelle.

La nouvelle politique culturelle du Québec « Partout, la culture » a été lancée le 12 juin 2018, en même temps que le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023. Ce plan d'action exprime la vision du gouvernement et établit ses priorités par la proposition d'un premier ensemble de gestes concrets visant à assurer la présence et la vitalité de la culture québécoise partout et au bénéfice de tous.²

Dans nos établissements, la culture se vit au quotidien, à travers une diversité d'activités stimulantes et enrichissantes. L'adoption d'une politique culturelle par la Commission scolaire permet d'optimiser l'intégration de la culture dans les écoles et les centres de formation. Elle permet surtout de faire en sorte que la culture soit au cœur des apprentissages des élèves, de l'enseignement et des projets éducatifs des écoles.

Ainsi, la Politique culturelle vise tous les élèves ainsi que l'ensemble du personnel de la Commission scolaire Marie-Victorin. La culture est présente dans tous les domaines d'apprentissage inscrits au Programme de formation de l'école québécoise.

En bref, la politique culturelle prévoit :

-  Le soutien et la valorisation de l'engagement du personnel en tant que « passeur culturel » au regard du développement de la culture;
-  L'accroissement des réalisations culturelles dans les établissements;
-  La diffusion des réalisations des élèves et du personnel.³

² Tiré du site : <https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/plan-daction/>

³ Tiré du site de la CSMV – Politique culturelle : <https://www.csmv.qc.ca/la-csmv/administratif/ressources-educatives/politique-culturelle/>

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Orientation 1 : Accroître et favoriser l'accès à la culture

-  Encourager les intervenants à rendre les activités culturelles accessibles à l'ensemble des membres de la commission scolaire en portant une attention particulière à l'intégration et la valeur ajoutée de la rencontre de plusieurs cultures, soit de l'interculturalité.
-  Développer et maintenir la collaboration des partenaires pour faciliter la réalisation d'activités culturelles;
-  Favoriser la fréquentation des lieux où émerge la culture, le contact avec des créateurs et la participation à la vie culturelle du milieu;
-  Valoriser les diverses possibilités qu'offre l'environnement numérique dans la création, la collaboration et l'apprentissage.

Orientation 2 : Valoriser la culture

-  Sensibiliser l'ensemble du personnel à l'intégration de la dimension culturelle dans leur projet éducatif pour enrichir la formation de tous les élèves;
-  Rendre explicite l'inclusion de la culture dans toutes activités éducatives;
-  Valoriser l'expression et la diversité des élèves et du personnel;
-  Fournir un accès à la culture par des occasions de rencontre et d'échange entre les différents acteurs.

Orientation 3 : Faire connaître la culture québécoise d’hier et d’aujourd’hui pour construire celle de demain

-  Mettre en valeur la richesse de la langue française;
-  Faire connaître les artisans de la culture québécoise;
-  Faire découvrir les richesses culturelles de l’ensemble du Québec.

DÉFINIR LA CULTURE

Qu'est-ce que la culture? De quoi parle-t-on lorsqu'il est question de culture? Comment s'exprime-t-elle? Où et quand la vit-on? Qui en est porteur et qui concerne-t-elle? La définition de la culture à la CSMV a été élaborée en répondant à ces différentes interrogations.

À la commission scolaire Marie-Victorin, la culture se définit en tant qu'ensemble des formes d'expression, source d'apprentissage qui encourage l'éveil à la créativité et le développement de l'esprit critique. De par ses dimensions sociales et collectives, la culture façonne et enrichit l'individu d'une société diversifiée. De manière naturelle, la culture se vit à travers les rencontres, les découvertes et le partage afin de tisser des liens avec les différentes communautés. En tout lieu, réel ou virtuel, la culture se nourrit du passé, se vit au présent et construit le futur.

« Je ne veux pas que ma maison soit murée de toutes parts, ni mes fenêtres bouchées, mais qu'il y circule librement la brise que m'apportent les cultures de tous les pays. »

Gandhi

STRATÉGIES ÉDUCATIVES

Des actions concrètes peuvent être menées à l'intérieur de la commission scolaire afin de rehausser le niveau culturel du personnel et des élèves. Plusieurs pistes d'actions ont été proposées, certaines d'entre elles semblent incontournables :

-  Créer des événements culturels (hebdomadaires ou mensuels);
-  Intégrer des œuvres d'art dans les établissements (provenant d'artistes, des élèves ou du personnel);
-  Valoriser les initiatives et partager les « bons coups » à travers une infolettre ou encore des capsules vidéo;
-  Réaliser des journées culturelles internes à la commission scolaire (par exemple, une semaine de la culture).

Certains repères culturels permettent à l'élève de s'enrichir et de partager la culture et certains éléments peuvent en faciliter son appropriation :

-  Entendre des témoignages, des récits de parents ou autres personnes désirant partager leurs expériences;
-  Permettre à l'élève de partager le contenu de sa « valise culturelle » (patrimoine, historique, repères géographiques, coutumes, fêtes, patrimoine religieux, différentes façons de vivre les saisons);
-  Amener l'élève à prendre connaissance du contenu de la valise culturelle des autres afin de s'intéresser à leur passé ainsi qu'à celui de ceux qui l'entourent (leur héritage).

« La culture, c'est ce qui représente la couleur de l'être humain : ses pensées, ses croyances, son environnement, son organisation sociale, ses façons de s'exprimer par différents moyens. »

Service des ressources éducatives - CSMV

RÔLES DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS

La direction générale s'assure de l'application de la politique dans les établissements et les unités administratives de la Commission scolaire Marie-Victorin et définit les rôles et les responsabilités de chacun.

Un plan d'action élaboré par le Comité culturel précise les moyens qui permettent d'appliquer cette politique; ce comité produit un bilan annuel faisant état des actions réalisées.

La Direction générale

-  S'assurer de l'application de la politique dans les établissements et les unités administratives de la Commission scolaire Marie-Victorin;
-  Informer tout le personnel de la présente politique.

Le Conseil des commissaires

-  Adopter la Politique culturelle;
-  S'assurer de la mise en œuvre de la Politique culturelle en mandatant le comité culturel pour l'élaboration et la révision d'un plan d'action.

Le Service des ressources éducatives

-  Mettre en place un Comité culturel représentatif de l'ensemble des intervenants de la commission scolaire et de ses partenaires;
-  Coordonner les travaux du Comité culturel de la commission scolaire ;

- Diffuser et faire la promotion de la politique culturelle en collaboration avec le Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications et le Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes;
- Accompagner les directions d'établissement dans la mise en œuvre de la politique culturelle;
- Proposer aux enseignants des pistes d'enrichissement culturel liées à l'ensemble des activités de l'école ainsi qu'à toutes les disciplines;
- Soutenir l'ensemble du personnel dans l'intégration de la dimension culturelle durant leurs interventions auprès des élèves.

Le Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

- Collaborer avec le Service des ressources éducatives pour :
 - Accompagner les directions d'établissement dans la mise en œuvre de la politique culturelle;
 - Proposer aux enseignants des pistes d'enrichissement culturel liées à l'ensemble des activités de l'école ainsi qu'à toutes les disciplines;
 - Soutenir l'ensemble du personnel dans l'intégration de la dimension culturelle durant leurs interventions auprès des élèves.

Le Comité culturel

- Élaborer un plan d'action, incluant la mise en place d'un comité consultatif;
- Évaluer le plan d'action et produire un rapport annuel;
- Faire la promotion et faciliter la diffusion des activités culturelles réalisées dans les établissements et les unités administratives, en collaboration avec le Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications;
- Faciliter la mise en réseau des activités réalisées dans les établissements dans le but d'en faire la promotion et d'inciter la participation du plus grand nombre;
- Veiller à l'intégration de la dimension culturelle dans les différentes activités de rassemblement de la commission scolaire;
- Maintenir et développer des liens de partenariat avec la communauté;
- Accompagner les ambassadeurs culturels nommés dans les écoles dans la réalisation de leur mandat.

« Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs.

À l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations. »

Octavio Paz

RÔLES DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS (SUITE)

La direction d'établissement

-  Favoriser l'application de la politique culturelle;
-  Encourager l'intégration de la dimension culturelle dans toutes les disciplines et au cœur de la vie quotidienne de l'établissement;
-  Valoriser l'ouverture à la diversité culturelle;
-  Favoriser la participation de tous les élèves, du personnel et des parents à des activités visant le développement culturel;
-  Faire connaître les activités culturelles vécues dans son établissement;
-  Soutenir l'ambassadeur culturel dans la réalisation de son mandat.

L'enseignant

-  Agir en tant que « passeur culturel » en exploitant les nombreuses références culturelles reliées aux différentes disciplines.

L'ambassadeur culturel

-  Diffuser l'information relative à l'organisation d'activités culturelles à l'équipe-école de son milieu;
-  Informer le Service des ressources éducatives des projets culturels vécus dans leur milieu.

Les autres membres du personnel

-  Faciliter et participer à la réalisation d'activités culturelles dans les établissements.

L'élève

-  Participer à la planification, la réalisation et l'appréciation des activités culturelles.

MANDATAIRE

La Commission scolaire Marie-Victorin a mandaté son comité culturel afin d'assurer la mise en œuvre de cette politique culturelle en procédant à sa révision aux 10 ans.

« La culture, c'est autant la culture ethnique que la culture nationale, générationnelle, familiale, organisationnelles, etc. Elle regroupe des façons d'agir, de penser, des valeurs profondes qui sont bien ancrées mais aussi des pratiques artistiques, des intérêts, des ouvrages, des œuvres. »

Service des ressources éducatives - CSMV

REMERCIEMENTS

La Commission scolaire Marie-Victorin tient à remercier tous les gens qui ont travaillé de près ou de loin à l'élaboration de sa politique culturelle et plus particulièrement aux :

Comité culturel

Comité culturel consultatif

Comité de rédaction

Service des ressources éducatives

Conseil des commissaires

CONCLUSION

Fort de cette longue réflexion sur la culture, comment pourrions-nous poursuivre le développement de la dimension culturelle à l'école?

Toutes les personnes qui font partie de l'entourage de l'élève exercent une certaine influence sur son cheminement culturel. Les équipes chargées d'animer et de rythmer l'enseignement et la vie culturelle de l'école ont à cet égard une responsabilité importante à assumer, à savoir celle d'établir entre les professionnels qu'ils sont et les élèves une dynamique relationnelle constructive fondée sur la confiance et le respect mutuels.⁴

La commission scolaire, porteuse de cette mission, renouvelle son engagement culturel en proposant une offre riche d'activités en vue de l'épanouissement de tous ses milieux et de tous ses membres.

« L'intégration des arts et de la culture dans le parcours éducatif est essentielle au développement des élèves québécois. Je lève mon chapeau à tous les enseignants et enseignantes pour la réalisation de ces projets qui, en plus d'inciter nos jeunes à s'ouvrir à la culture, favorisent leur épanouissement et les encouragent à persévérer dans leurs études... »

*Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Langue française
Référence : QUÉBEC, le 23 nov. 2018; 22e édition des prix de reconnaissance Essor.*

⁴ Tiré du document : Intégration de la culture dans les pratiques pédagogiques
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/studentsuccess/monographie10.pdf>

BIBLIOGRAPHIE

Ministère de la culture et des communications du Québec. (2018). *Politique Culturelle Partout la culture*. Repéré à <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5795>

Ministère de la culture et des communications du Québec. (2016). *Renouvellement de la politique culturelle du Québec, Contexte général*. Repéré à [https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique culturelle/MCC Con texte_general2.pdf](https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/MCC_Con texte_general2.pdf)

Courchesne, M. et Corbo, C. (2016). *Le patrimoine culturel québécois: un héritage collectif à inscrire dans la modernité : Rapport sur la gouvernance du patrimoine soumis au ministre de la Culture et des Communications du Québec*. Repéré sur le site du ministère de la culture et des communications du Québec : <https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/GPIRF-MontageFinal.pdf>

Ouellon, C. (2016). *L'affirmation des liens entre la langue française et la culture québécoise pour valoriser la langue française*. Repéré sur le site du ministère de la culture et des communications du Québec : <https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/Rapport Conrad Ouellon 20160628 15h30.pdf>

Société de développement des entreprises culturelles. (2016). *Mémoire du conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (cnct) présenté dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec*. Repéré à <https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/M%C3%A9moire-CNCT-revise.pdf>

Raymond, C. & Turcotte, N. (2012). Des pratiques inspirantes pour intégrer la dimension culturelle à l'école. *Éducation et francophonie*, 40, (2), 119–138. Repéré à <https://doi.org/10.7202/1013818ar>

Commission scolaire Marie-Victorin, (2019). *Politique Culturelle*. Repéré à : <https://www.csmv.qc.ca/la-csmv/administratif/ressources-educatives/politique-culturelle/>

Citations libres de droit sur Internet